R

RAPPORT ANNUEL 1999



Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

RAPPORT ANNUEL 1999



Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

Tables des matières

Pages

- 3 Lettre de transmission
- 4 Introduction du Secrétaire général
- 6 Etats membres
- 6 Différends soumis au Centre
- 14 Listes de conciliateurs et d'arbitres
- 16 Publications et activités consultatives
- 18 Conférences
- 19 Trente-deuxième session annuelle du Conseil administratif
- 19 Finances

Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

Le 10 septembre 1999

Monsieur le Président.

Conformément aux dispositions de l'article 5(4) du Règlement administratif et financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil administratif le Rapport annuel sur les activités du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements prescrit à l'article 6(1)(g) de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États. Le présent Rapport couvre l'exercice allant du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999.

Ce Rapport comprend les états financiers du Centre dûment vérifiés, présentés en vertu de l'article 19 du Règlement administratif et financier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Ibrahim F. I. Shihata Secrétaire général

Monsieur James D. Wolfensohn
Président
Conseil administratif
Centre international pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

Introduction du Secrétaire général

Au cours de l'exercice 99, deux nouveaux pays ont ratifié la Convention du CIRDI et sont ainsi devenus membres du Centre. Il s'agit de la Croatie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Cela porte à 131 le nombre total des membres du CIRDI.

Dans les rapports annuels de ces dernières années, on a fait état de la prolifération des traités d'investissement bilatéraux et multilatéraux. Environ un millier de traités bilatéraux de ce type ont été conclus au cours des dix dernières années, ce qui porte à plus de 1 300 le nombre de ces accords. Les années 90 ont également vu la conclusion de quatre traités multilatéraux contenant des dispositions similaires à celles des traités bilatéraux en matière d'investissements. Parmi ces traités figure notamment l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Les traités bilatéraux, dans leur très grande majorité, et chacun des quatre accords multilatéraux contiennent des dispositions donnant aux investisseurs des États parties le droit de recourir à l'arbitrage CIRDI en cas de différends avec d'autres États parties à ces traités. Plusieurs de ces traités, dont l'ALENA, donnent aux investisseurs le choix entre l'arbitrage CIRDI et le recours au Règlement d'arbitrage de 1976 de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), le Secrétaire général du CIRDI étant alors l'autorité désignée pour la nomination des arbitres.

Les dispositions de ces traités ont eu un impact considérable sur le nombre des affaires dont le Centre s'occupe, ce nombre ayant plus que doublé en cinq ans seulement. Rien qu'au cours de l'exercice 99, le Centre a enre-

gistré 1 l affaires, ce qui constitue un nouveau record. La plupart des affaires en cours ont été introduites sur la base des dispositions des traités dont il a été question plus haut : sur près de 30 affaires pendantes en 1999, 20 entraient dans cette catégorie. Durant cette année, plusieurs procédures ont eu à traiter des problèmes complexes de compétence auxquels donnent souvent lieu les affaires de ce type.

Cinq des affaires en cours devant le CIRDI durant l'année ont été introduites sur la base des dispositions de l'ALENA relatives au règlement des différends en matière d'investissement. Dans deux autres affaires fondées sur l'ALENA et introduites dans le cadre du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, le Secrétaire général a été chargé d'exercer la fonction d'autorité de nomination que lui confère l'ALENA. Il a par ailleurs été saisi, durant l'année, d'autres demandes de nomination d'arbitres introduites dans une instance soumise au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI dans le cadre d'un traité d'investissement bilatéral et dans deux cas soumis en vertu de clauses d'arbitrage de contrats spécifiques.

La Convention du CIRDI dispose que les sentences rendues en vertu de ses dispositions sont obligatoires à l'égard des parties et ne peuvent être l'objet d'aucun appel ou autre recours, à l'exception de ceux qu'elle prévoit expressément. Il s'agit notamment des demandes en révision et en annulation. Plusieurs cas soumis au Centre dans les années 80 ont fait l'objet de demandes en annulation mais, jusqu'à une date récente, le CIRDI n'avait été saisi d'aucune demande en révision, un recours rendu possible par la Convention dans les cas

où l'on peut alléguer la découverte d'un fait jusqu'alors inconnu et de nature à exercer une influence décisive sur la sentence. La première demande en révision a été introduite en 1999, au sujet d'une sentence rendue en 1997 dans une affaire soumise au CIRDI dans le cadre d'un traité d'investissement bilatéral. La majorité des affaires soumises au CIRDI donnent lieu à des règlements à l'amiable entre les parties, et cette tendance s'est poursuivie durant l'année écoulée, puisque trois affaires ont abouti à une telle issue. Dans deux d'entre elles, le règlement à l'amiable a été incorporé, à la demande des parties, dans la sentence des tribunaux arbitraux concernés.

Durant l'exercice 99, le CIRDI a lancé son nouveau site internet, dont l'adresse est : http:// /www.worldbank.org/icsid. Destiné à être d'une navigation facile et accessible aussi bien de pays industrialisés que de pays en développement, ce site contient notamment les textes de la Convention du CIRDI, de ses règlements et de la plupart de ses autres publications gratuites. Le site comprend en outre, les sentences arbitrales et décisions que les parties autorisent le CIRDI à publier. À terme, ce site contiendra également des synopsis des articles publiés dans la revue juridique du Centre, ICSID Review — Foreign Investment Law Journal, et éventuellement, des extraits de ses recueils de « Investment Laws of the World » et de « Investment Treaties ». Parmi les autres activités menées par le Secrétariat du CIRDI en matière d'information dans le courant de l'année, figurent la publication de deux numéros de sa revue juridique et de quatre nouveaux numéros de ses collections de lois et de traités. Les services du Centre ont par ailleurs entrepris

un nombre impressionnant d'activités de conseil, et notamment, comme indiqué par ailleurs dans ce rapport, des commentaires portant sur deux projets de loi sur l'arbitrage et sur cinq projets de loi sur les investissements. En outre, le Secrétariat a fait des exposés sur les activités du Centre dans le cadre de huit conférences internationales sur les questions d'arbitrage et d'investissement.

Dans l'ensemble, l'année écoulée a vu le CIRDI consolider sa position de chef de file dans le domaine de la résolution des différends en matière d'investissements entre États et investisseurs étrangers, ainsi que pour la diffusion des connaissances relatives à l'arbitrage et au droit régissant les investissements étrangers.

Ibrahim F. I. Shihata Secrétaire général

Etats membres

Différends soumis au Centre

Au cours de l'exercice écoulé, la Convention du CIRDI a été signée par la Namibie et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Celle-ci l'a également ratifiée, de même que la Croatie. Au 30 juin 1999, 146 États avaient signé la Convention, et 131 d'entre eux l'avaient également ratifiée. La liste complète des États contractants et autres signataires de la Convention au 30 juin 1999 figure à l'annexe 1.

Au cours de l'exercice, 29 affaires étaient en cours devant le Centre. On trouvera cidessous un rappel des principaux faits concernant ces affaires.

 American Manufacturing & Trading, Inc. c. la République démocratique du Congo (Affaire ARB/93/1) — Demande en révision

29 janvier 1999 — Le Secrétaire général par intérim enregistre une demande en révision de la sentence formée par le défendeur. La demande requiert qu'il soit sursis à l'exécution de la sentence. En vertu de l'article 54 du Règlement d'arbitrage, le Secrétaire général par intérim, en notifiant l'enregistrement de la demande aux parties, informe celles-ci de la suspension provisoire de l'exécution de la sentence.

17 février 1999 — Les parties sont avisées que tous les arbitres ont confirmé qu'ils acceptent de participer à l'examen de la demande, et que le Tribunal est réputé être reconstitué.

4 mars 1999 — Le Tribunal tient sa première session par conférence téléphonique entre ses membres. Il décide, en vertu de l'article 54 du Règlement d'arbitrage, de maintenir la suspension provisoire de la sentence jusqu'à ce qu'il statue définitivement sur la demande de sursis à exécution de la sentence.

- ler juin 1999 Le Tribunal rend une ordonnance sur la demande de sursis à exécution de la sentence.
- 2) Tradex Hellas S.A. c. la République d'Albanie (Affaire ARB/94/2)
 - 5-7 octobre 1998 Le Tribunal tient une session à Londres.
 - 9 décembre 1998 Les parties déposent leurs mémoires suivant la procédure orale.
 - 29 avril 1999 Le Tribunal rend sa sentence.
- 3) Antoine Goetz et autres c. la République du Burundi (Affaire ARB/95/3)
 - 2 septembre 1998 Le Tribunal rend sa décision sur la responsabilité.
 - 23 décembre 1998 Les parties sont d'accord pour régler le différend à l'amiable et demandent au Tribunal d'incorporer le règlement dans sa sentence.
 - 10 février 1999 Le Tribunal rend sa sentence incorporant le règlement intervenu entre les parties.
- 4) Compañía del Desarrollo de Santa Elena S.A. c. le Gouvernement du Costa Rica (Affaire ARB/96/1)
 - 21 août 1998 Le Demandeur dépose sa réponse.

- 23 octobre 1998 Le Défendeur dépose sa réplique.
- 10-14 mai 1999 Le Tribunal tient une session d'audition des témoins à Washington.
- 5) Misima Mines Pty. Ltd. c. l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée (Affaire ARB/96/2)
 - 30 juillet 1998 L'Arbitre unique tient une réunion avec les parties à Sydney.
 - 15 mars 1999 Le Demandeur communique au Défendeur un rapport sur le quantum des dommages-intérêts.
 - 8 juin 1999 L'Arbitre unique tient une réunion avec les parties à Sydney.
- 6) Metalclad Corporation c. les États-Unis du Mexique (Affaire ARB(AF)/97/1)
 - 21 août 1998 Le Demandeur dépose sa réponse.
 - 3 mai 1999 Le Défendeur dépose sa réplique.
 - 18 juin 1999 Le Demandeur et le Défendeur déposent leur mémoire relatif au rassemblement des preuves.
- 7) Société d'Investigation de Recherche et d'Exploitation Minière (SIREXM) c. Burkina Faso (Affaire ARB/97/1)

13 juillet 1998 — Le Tribunal rend une ordonnance de procédure sur la conduite des audiences.

29-30 septembre 1998 — Le Tribunal se réunit en présence des parties à Paris.

5-7 octobre 1998 — Le Tribunal se réunit en présence des parties à Ouagadougou et rend une ordonnance de procédure sur les mémoires suivant la procédure orale.

19 octobre 1998 — Le Demandeur dépose sa demande de documents.

20 octobre 1998 — Le Défendeur dépose sa demande de documents.

30 novembre 1998 — Les parties échangent simultanément leur mémoire suivant la procédure orale.

5 janvier 1999 — Les parties échangent simultanément leur mémoire en réponse suivant la procédure orale.

5 février 1999 — Le Tribunal tient sa dernière session avec les parties.

16-17 avril 1999 — Le Tribunal se réunit à Paris afin de délibérer.

12 juin 1999 — Le Tribunal se réunit à Paris afin de délibérer.

8) Compañía de Aguas del Aconquija S.A. et Compagnie Générale des Eaux c. la République argentine (Affaire ARB/97/3) 2 juillet 1998 — Le Tribunal rend une ordonnance joignant la question de compétence aux questions de fond.

2 novembre 1998 — Les Demandeurs déposent leur mémoire.

ler février 1999 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire.

4 mars 1999 — Les Demandeurs déposent leur réponse.

5 avril 1999 — Le Défendeur dépose sa réplique.

22 avril 1999 — Les parties déposent un mémoire avant audience conjoint et un mémoire avant audience distinct.

25 avril 1999 — Le Tribunal tient une session à Washington sur le rassemblement des preuves.

27 avril 1999 — Le Tribunal rend une ordonnance sur le rassemblement des preuves.

9) Robert Azinian et autres c. les États-Unis du Mexique (Affaire ARB(AF)/97/2)

5 octobre 1998 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire.

20 janvier 1999 — Les Demandeurs déposent leur réponse.

17 mai 1999 — Le Défendeur dépose sa réplique.

- 21-23 juin 1999 Le Tribunal tient une session sur les questions de fond à Washington.
- 10) Ceskoslovenska obchodni banka, a.s. c. la République slovaque (Affaire ARB/97/4)
 - 30 juillet 1998 Le Défendeur dépose sa réponse sur la compétence.
 - 30 octobre 1998 Le Demandeur dépose sa réplique sur la compétence.
 - 5-7 janvier 1999 Le Tribunal tient une session sur la compétence à Washington.
 - 24 mai 1999 Le Tribunal rend sa décision sur la compétence.
- 11) WRB Enterprises, Inc. et Grenada Private Power Limited c. la Grenade (Affaire ARB/ 97/5)
 - 21 décembre 1998 Le Tribunal rend sa sentence incorporant le règlement intervenu entre les parties.
- 12) Lanco International, Inc. c. la République argentine (Affaire ARB/97/6)
 - 22 juin 1998 Le Demandeur dépose son mémoire sur la compétence et sur le fond.
 - 28 août 1998 Le Défendeur dépose son contre-mémoire sur la compétence et sur le fond.

- 30 septembre 1998 Le Demandeur dépose sa réponse sur la compétence et sur le fond.
- 12 novembre 1998 Le Défendeur dépose sa réplique sur la compétence et sur le fond.
- 8 décembre 1998 Le Tribunal rend sa décision sur la compétence.
- les instructions du Tribunal, dépose des documents supplémentaires à titre préparatoire de l'audience sur les questions de fond.
- 2 avril 1999 Le Défendeur, suivant les instructions du Tribunal, dépose des documents supplémentaires à titre préparatoire de l'audience sur les questions de fond.
- 13) Emilio Agustín Maffezini c. le Royaume d'Espagne (Affaire ARB/97/7)
 - 20 août 1998 Le Défendeur dépose son déclinatoire de compétence.
 - 21 août 1998 Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Washington.
 - 19 novembre 1998 Le Demandeur dépose son mémoire sur le fond et son contre-mémoire sur la compétence.
 - 9 avril 1999 Le Défendeur dépose son contre-mémoire.

- 4 juin 1999 Le Demandeur dépose sa réponse sur la compétence.
- 18 juin 1999 Le Défendeur dépose sa réplique sur la compétence.
- 14) Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles c. la République de Côte d'Ivoire (Affaire ARB/97/8)
 - 26 janvier 1999 Le Tribunal tient sa cinquième session à Paris.
- 15) Joseph C. Lemire c. l'Ukraine (Affaire ARB(AF)/98/1)
 - 13 août 1998 Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. le Professeur Elihu Lauterpacht (britannique), Président ; M. Jan Paulsson (français) ; et M. Jürgen Voss (allemand).
 - 27 août 1998 Le Défendeur dépose une demande de mesures conservatoires.
 - 6 octobre 1998 Le Défendeur dépose son déclinatoire de compétence.
 - 13 octobre 1998 Le Demandeur dépose des demandes accessoires.
 - 11 novembre 1998 Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Londres.
 - 10 février 1999 Le Demandeur dépose ses observations sur le déclinatoire de compétence.

- 12 avril 1999 Le Défendeur dépose sa réponse sur le déclinatoire de compétence.
- 7 juin 1999 Le Demandeur dépose sa réplique sur le déclinatoire de compétence.
- 16) Houston Industries Energy, Inc. et autres c. la République argentine (Affaire ARB/98/1)
 - 3 août 1998 Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. le Professeur Piero Bernardini (italien), Président ; M. Santiago Torres Bernárdez (espagnol) ; et M. Albert Jan van den Berg (néerlandais).
 - 2 octobre 1998 Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Washington.
 - 30 novembre 1998 Le Défendeur dépose son mémoire sur la compétence.
 - ler février 1999 Les Demandeurs déposent leur contre-mémoire sur la compétence.
 - 2 mars 1999 Le Tribunal tient une session sur la question de compétence à Washington.
 - 15 mars 1999 Le Tribunal rend une ordonnance joignant la question de compétence aux questions de fond.

17) Victor Pey Casado et autre c. la République du Chili (Affaire ARB/98/2)

19 novembre 1998 — Le Tribunal est reconstitué. Ses membres sont : M. le Juge Francisco Rezek (brésilien), Président ; M. le Juge Mohammed Bedjaoui (algérien) ; et M. l'Ambassadeur Galo Leoro Franco (équatorien), nommé à la suite de la démission de M. Jorge A. Witker Velásquez (mexicain).

2 février 1999 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Washington.

23 mars 1999 — Les Demandeurs déposent leur mémoire sur la compétence et sur le fond.

- 18) International Trust Company of Liberia c. la République du Libéria (Affaire ARB/98/3)
 - 11 février 1999 Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. Albert Jan van den Berg (néerlandais), Président ; M. Ian S. Forrester, Q.C. (britannique) ; et Lady Maureen Ponsonby (britannique).

30 mars 1999 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Washington.

7 avril 1999 — Le Demandeur dépose son mémoire à l'appui de sa demande de récusation du conseil du Défendeur. 15 avril 1999 — Le Défendeur dépose son mémoire faisant opposition à la demande de récusation du conseil du Défendeur formée par le Demandeur.

20 avril 1999 — Le Demandeur dépose un mémoire en réponse dans le cadre de sa demande de récusation du conseil du Défendeur

21 avril 1999 — Le Défendeur dépose son mémoire relatif au déclinatoire de compétence.

5 mai 1999 — Le Défendeur dépose sa réplique faisant opposition à la demande de récusation du conseil du Défendeur formée par le Demandeur.

- 19) Wena Hotels Limited c. la République arabe d'Égypte (Affaire ARB/98/4)
 - 31 juillet 1998 Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.
 - 18 décembre 1998 Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. Monroe Leigh (américain), Président ; M. le Professeur Ibrahim Fadlallah (libanais) ; et M. le Professeur Hamzeh Ahmad Haddad (jordanien).
 - 11 février 1999 Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à La Haye.

4 mars 1999 — Le Défendeur dépose son mémoire relatif à son déclinatoire de compétence.

25 mars 1999 — Le Demandeur dépose son contre-mémoire sur le déclinatoire de compétence.

8 avril 1999 — Le Défendeur dépose sa réponse sur la compétence.

22 avril 1999 — Le Demandeur dépose sa réplique sur la compétence.

25 mai 1999 — Le Tribunal tient une session sur la question de la compétence à Paris.

29 juin 1999 — Le Tribunal rend sa décision sur le déclinatoire de compétence.

20) Eudoro A. Olguín c. la République du Paraguay (Affaire ARB/98/5)

26 août 1998 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

12 février 1999 — Le Tribunal est reconstitué. Ses membres sont : M. Rodrigo Oreamuno (costa ricain), Président ; M. le Juge Francisco Rezek (brésilien) ; et M. Eduardo Mayora Alvarado (guatémaltèque), nommé à la suite de la démission de M. le Professeur Dale Furnish (américain).

16 avril 1999 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Washington.

27 mai 1999 — Le Demandeur dépose son mémoire sur le fond et sur la compétence.

21) Compagnie Minière Internationale Or S.A. c. la République du Pérou (Affaire ARB/98/6)

28 octobre 1998 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

15 janvier 1999 — Faute d'accord entre les parties sur le nombre des arbitres et leur mode de nomination, il est établi, conformément à l'article 37 (2) (b) de la Convention du CIRDI, que le Tribunal arbitral comprendra trois arbitres : deux nommés respectivement par l'une et l'autre des parties, et le troisième, qui assurera les fonctions de président, nommé par accord entre les parties.

22) Banro American Resources, Inc. et Société Aurifère du Kivu et du Maniema S.A.R.L. c. la République démocratique du Congo (Affaire ARB/98/7)

28 octobre 1998 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

8 décembre 1998 — Le Défendeur présente un déclinatoire de compétence.

15 mars 1999 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. le Professeur Prosper Weil (français), Président ; M. Alioune Diagne (sénégalais) ; et M. Carveth Harcourt Geach (sud-africain).

7 mai 1999 — Le Tribunal tient sa première session à Washington.

3 juin 1999 — Les Demandeurs déposent une demande de mesures provisoires.

10 juin 1999 — Le Tribunal demande au Défendeur de présenter ses observations sur la demande de mesures provisoires formée par les Demandeurs.

23) USA Waste Services, Inc. c. les États-Unis du Mexique (Affaire ARB(AF)/98/2)

18 novembre 1998 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

3 juin 1999 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. Bernardo M. Cremades (espagnol), Président ; M. Keith Highet (américain) ; et M. Julio C. Treviño (mexicain).

24) The Loewen Group, Inc. et Raymond L. Loewen c. les États-Unis d'Amérique (Affaire ARB(AF)/98/3)

19 novembre 1998 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

17 mars 1999 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Sir Anthony Mason (australien), Président ; M. L. Yves Fortier, Q.C. (canadien) ; et M. le Juge Abner J. Mikva (américain).

18 mai 1999 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Washington.

25) Tanzania Electric Supply Company Limited c. Independent Power Tanzania Limited (Affaire ARB/98/8)

7 décembre 1998 — Le Secrétaire genéral enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

24 mars 1999 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont: M. Kenneth S. Rokison, Q.C. (britannique), Président; M. Charles N. Brower (américain); et M. Andrew Rogers, Q.C. (australien).

11 mai 1999 — Le Demandeur dépose une demande de mesures conservatoires.

14 juin 1999 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Londres.

28 juin 1999 — Le Défendeur dépose une demande de mesures conservatoires.

26) Mobil Argentina S.A. c. la République argentine (Affaire ARB/99/1)

Listes de conciliateurs et d'arbitres

9 avril 1999 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

27) Alex Genin et autres c. la République d'Estonie (Affaire ARB/99/2)

12 mai 1999 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

28) Philippe Gruslin c. la Malaisie (Affaire ARB/99/3)

12 mai 1999 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

2 juin 1999 — M. Gavan Griffith, Q.C. (australien) est nommé en qualité d'Arbitre unique.

29) Marvin Roy Feldman Karpa c. les États-Unis du Mexique (Affaire ARB(AF)/99/1)

27 mai 1999 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

Conformément à l'article 3 de la Convention, le Centre tient une liste de conciliateurs et une liste d'arbitres. Pour chacune de ces deux listes, chaque État contractant peut désigner un maximum de quatre personnes, et le Président du Conseil administratif peut en désigner un maximum de dix.

Au cours de l'exercice, il y a eu 33 désignations pour les deux listes, ce qui porte le nombre des personnes figurant sur ces listes à 427 au total. Les nouvelles désignations sont indiquées ci-dessous.

CHILI

Listes de conciliateurs et d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 7 avril 1999 : M. Juan Banderas Casanova, M. Jaime Irarrázabal Covarrubias et M. Gonzalo Biggs.

ÉQUATEUR

Liste de conciliateurs — Désignations ayant pris effet le 16 octobre 1998 : M. César Coronel Jones, M. Luis Herrería Bonnet, M. Antonio Parra Gil et M^{me} Patricia Ponce Arteta.

Liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 16 octobre 1998 : M. Julio Raúl de la Torre, M. Juan Larea Holgúin, M. Francisco Páez Aguirre et M. Alejandro Ponce Martínez.

ESPAGNE

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 16 juillet 1998 : M. le Professeur Bernardo M. Cremades et M. le Professeur José Carlos Fernandez Rozas.

GÉORGIE

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — Désignation ayant pris effet le 15 octobre 1998 : M. le Professeur Robert Bennett Lubic.

MAROC

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 5 août 1998 : M^{me} Assia Oulalou et MM. Omar Aloui Benhachem, Khalid El Kadiri et Azzedinne Kettani.

NIGÉRIA

Liste de conciliateurs — Désignations ayant pris effet le 9 décembre 1998 : M^{me} Kehinde F. Ajoni, M. Jalal A. Arabi, M^{me} Olabisi O. Bello et M. Tochukwu Onwugbufor.

Liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 9 décembre 1998 : M. le Juge Bola A. Ajibola, M. le Juge M.M.A. Akanbi et M. le Professeur Jonathan O. Fabunmi.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Liste d'arbitres — Désignation ayant pris effet le 5 mars 1999 : Sir Ian Barker.

PAYS-BAS

Liste de conciliateurs — Désignations ayant pris effet le 27 juillet 1998 : M. Johan H. van Oostven et M. J. Ziljstra (renouvellement de mandat dans les deux cas).

Liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 27 juillet 1998 : MM. Otto L.O. de Witt Wijnen et Johan L.W. Sillevis Smitt. Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 27 juillet 1998 : M. le Professeur Piet Jan Slot (renouvellement de mandat) et M. le Professeur Albert Jan van den Berg.

VENEZUELA

Liste d'arbitres — Désignation ayant pris effet le 16 novembre 1998 : M. Keith Highet.

Publications et activités consultatives

News from ICSID

Ce bulletin fournit des renseignements sur les activités du Centre et les différends en instance devant le CIRDI; il contient aussi des articles sur des questions d'actualité. Au cours de l'exercice, deux numéros de News from ICSID sont parus: Vol. 15, n° 2 (été 1998) et Vol. 16, n° 1 (hiver 1999). Ils contenaient des articles consacrés, respectivement, au règlement des différends dans le cadre de la Charte de l'énergie et à l'expansion récente du rôle joué par le CIRDI dans le règlement des différends relatifs aux investissements.

ICSID Review — Foreign Investment Law Journal

Cette revue semestrielle publie des articles sur les dispositions des législations nationales et du droit international régissant les investissements étrangers. Les vingt-troisième (automne 1998) et vingt-quatrième (printemps 1999) numéros d'ICSID Review sont parus au cours de l'exercice. Le numéro l'automne 1998 contenait des articles de Piero Bernardini sur la renégociation des contrats d'investissement, de Raj Soopramanien sur les incidences économiques des systèmes de justice nationaux, de Maher S. Mahmassani sur le cadre juridique dans lequel le secteur privé prend part à la reconstruction d'après-guerre du district central de Beyrouth, et de Monique Bolmin, Ghislaine Bouillet-Cordonnier et Karim Mejdad sur le Traité de 1993 relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA). Il contenait aussi la cinquième partie d'un commentaire de Christoph Schreuer sur la Convention du CIRDI. Le numéro du printemps 1999 contenait des articles de L. Michael Hager et Robert Pritchard sur les techniques des modes alternatifs de résolution des différends, et de Emmanuel Gaillard sur l'exécution des sentences arbitrales annulées dans leur pays d'origine, ainsi qu'une autre partie du commentaire de Christoph Schreuer sur la Convention du CIRDI. Ce numéro incluait également les textes d'une décision sur la compétence rendue et d'une sentence prononcée dans le cadre d'une affaire CIRDI, et celui d'une décision sur la compétence rendue dans le cadre d'une autre affaire CIRDI.

Investment Laws of the World

Au cours de l'exercice écoulé, le Centre a publié deux nouvelles mises à jour (98-2 et 99-1) de la collection en dix volumes d'*Investment Laws of the World*, qui contiennent les textes législatifs de base des pays suivants en matière d'investissement : Bosnie-Herzégovine, Éthiopie, Guatemala, Ouzbékistan, Panama, République dominicaine, Tanzanie, Turquie et Uruguay. Cette collection contient désormais le texte des législations relatives aux investissements de 129 pays.

Investment Treaties

Durant l'exercice deux nouvelles mises à jour (98-2 et 99-1) ont été publiées dans la collection *Investment Treaties* en sept volumes du Centre, contenant les textes de 40 traités bilatéraux relatifs aux investissements conclus par 52 pays au cours des années 1992 à 1998. Cette collection contient désormais les textes de 725 traités de ce type auxquels sont parties plus de 140 pays.

Publications relatives au CIRDI

Durant l'exercice, un livre et huit nouveaux articles ont été publiés au sujet du CIRDI et de sa Convention, à savoir :

- Chatterjee, Charles, The Arbitration between American Manufacturing & Trading Inc. and the Republic of Zaire—When Challenges to the Jurisdiction of an ICSID Tribunal are not Valid, 16 Journal of International Arbitration, N° 1, 37 (1999).
- El-Kosheri, Ahmed S., The Klöckner Case and the Finality of ICSID Arbitral Awards, in Liber Amicorum: Professor Ignaz Seidl-Hohenveldern in Honor of His 80th Birthday 103 (G. Hafner et al. eds., 1998).
- Parra, Antonio R., The Role of ICSID in the Settlement of Investment Disputes, 16 News from ICSID, N° 1, at 5 (1999).
- ____, The Limits of Party Autonomy in Arbitration Proceedings under the ICSID Convention, ICC International Court Arbitration Bulletin Vol. 10, N° 1 (1999).
- Paulsson, Jan, International Commercial Arbitrations, in Handbook of Arbitration Practice 535, 544-45 (R. Bernstein et al. eds., 3rd ed., 1998).
- Schreuer, Christoph, Commentary of the ICSID Convention, Articles 50, 51 and 52, 13 ICSID Review—Foreign Investment Law Journal 478 (1998).

- _____, Commentary of the ICSID Convention, Articles 53, 54 and 55, 14 ICSID Review—Foreign Investment Law Journal 46 (1999).
- _____, The Interpretation of ICSID Arbitration Agreements, in International Law: Theory and Practice 719-35 (K. Wellens ed., 1998).
- Vives Chillida, Julio A., El Centro Internacional de Arreglo de Diferencias Relativas a Inversiones (CIADI) (1998).

Cela porte à 410 environ le nombre des publications consacrées au CIRDI. La liste complète de ces publications figure dans *ICSID Bibliography*, Doc. ICSID/13, qui est disponible sur le site internet du Centre à l'adresse suivante: www.worldbank.org/icsid.

Activités consultatives

Le Secrétariat a continué de dispenser des conseils sur l'arbitrage et les lois relatives aux investissements. Ces activités consultatives ont notamment consisté à revoir et commenter des projets de loi sur les investissements et l'arbitrage, ainsi que des projets de clause d'arbitrage de contrats d'investissement, à la demande de gouvernements et d'investisseurs étrangers. Durant l'exercice, le personnel du Secrétariat du CIRDI a donné des conseils de ce type pour cinq projets de loi relatifs à des investissements, deux projets de loi relatifs à l'arbitrage et les projets de clause d'arbitrage de trois grands contrats d'investissement.

Conférences

Au cours de l'exercice 99, le Centre a coparrainé le quinzième d'une série de colloques annuels sur l'arbitrage international avec l'American Arbitration Association et la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI). Ce quinzième colloque avait pour thème « Les droits des parties et les pouvoirs des arbitres et des institutions arbitrales dans la conduite des instances d'arbitrage ». Organisé par la Cour de la CCI, il s'est tenu le 30 octobre 1998 à Paris.

Le CIRDI a également coparrainé, avec la Banque mondiale et le Centre régional d'arbitrage du Caire, la troisième d'une série de conférences annuelles sur les tendances récentes, dans le secteur de l'énergie, notamment en matière de règlement des différends. Cette conférence s'est tenue les 14 et 15 juin 1999 à Alexandrie.

Des membres du Secrétariat du Centre ont par ailleurs présenté des exposés dans le cadre de six autres manifestations durant l'exercice : une session technique de l'Union de Berne sur les problèmes d'assurance des investissements, organisée du 11 au 13 août 1998 à Ottawa : la conférence de l'American Society of International Law sur la résolution des différends commerciaux internationaux. organisée le 5 novembre 1998 à Dallas par la faculté de droit de la Southern Methodist University; la conférence conjointe sur l'arbitrage international, du 8 au 11 mars 1999 à Sydney, coparrainée par l'Institut des arbitres et médiateurs d'Australie, le Centre australien pour l'arbitrage commercial international, la Cour d'arbitrage de la CCI et l'Institut des arbitres et médiateurs de Nouvelle-Zélande ; le séminaire

sur l'arbitrage commercial international, organisé les 3 et 4 mai 1999 à San José par la Costa Rica-United States Foundation for Cooperation; la conférence sur les modes alternatifs de résolution des différends pour les juges et les entreprises, tenue les 3 et 4 juin 1999 à Mexico sous les auspices du Comité consultatif de l'ALENA sur les différends commerciaux privés et du United States-Mexico Conflict Resolution Center; et l'atelier international de formation sur l'investissement international, parrainé par l'Université de Dundee et la faculté de droit de l'American University, qui a eu lieu le 9 juin 1999 à Washington.

Trente-deuxième session annuelle du Conseil administratif

Finances

La trente-deuxième session annuelle du Conseil administratif s'est tenue le 8 octobre 1998 à Washington, à l'occasion de l'Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque mondiale.

À cette session, le Conseil a examiné un rapport du Secrétaire général sur les développements récents intéressant le CIRDI, et approuvé le Rapport annuel 1998 sur les activités du Centre ainsi que son budget pour l'exercice 99. Les résolutions adoptées lors de cette session figurent à l'annexe 2.

Les états financiers du CIRDI pour l'exercice 99 sont présentés à l'annexe 3.

Les dépenses administratives du CIRDI ont été, cette année encore, entièrement financées par la Banque mondiale, en vertu du Mémorandum sur les arrangements administratifs conclus entre la Banque et le CIRDI en février 1967, et par les recettes provenant de la vente de publications.

Il n'a donc pas été nécessaire de faire supporter un excédent de dépenses aux États contractants en application de l'article 17 de la Convention.

Les dépenses du CIRDI liées aux procédures d'arbitrage en instance sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre.

Pages

- 21 l. Liste des Etats contractants et signataires de la Convention
- 24 2. Résolutions du Conseil administratif
- **25** 3. Rapport et états financiers
- **28** 4. Publications du CIRDI

Liste des Etats contractants et signataires de la Convention

(au 30 juin 1999)

Les 146 États qui figurent sur la liste ci-après ont signé la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États. Les noms des 131 États qui ont déposé leurs instruments de ratification figurent en caractères gras ; les dates de dépôt et d'accession au statut d'État contractant par l'entrée en vigueur de la Convention pour chacun d'eux sont également indiquées.

Etat	Signature	Dépôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
Afghanistan	30 sept. 1966	25 juin 1968	25 juill. 1968
Albanie	15 oct. 1991	15 oct. 1991	14 nov. 1991
Algérie	17 avril 1995	21 févr. 1996	22 mars 1996
Allemagne	27 janv. 1966	18 avril 1969	18 mai 1969
Arabie saoudite	28 sept. 1979	8 mai 1980	7 juin 1980
Argentine	21 mai 1991	19 oct. 1994	18 nov. 1994
Arménie	16 sept. 1992	16 sept. 1992	16 oct. 1992
Australie	24 mars 1975	2 mai 1991	l ^{er} juin 1991
Autriche	17 mai 1966	25 mai 1971	24 juin 1971
Azerbaïdjan	18 sept. 1992	18 sept. 1992	18 oct. 1992
Bahamas	19 oct. 1995	19 oct. 1995	18 nov. 1995
Bahreïn	22 sept. 1995	14 févr. 1996	15 mars 1996
Bangladesh	20 nov. 1979	27 mars 1980	26 avril 1980
Barbade	13 mai 1981	ler nov. 1983	l ^{er} déc 1983
Bélarus	10 juill. 1992	10 juill 1992	9 août 1992
Belgique	15 déc. 1965	27 août 1970	26 sept. 1970
Belize	19 déc. 1986		
Bénin	10 sept. 1965	6 sept. 1966	14 oct. 1966
Bolivie	3 mai 1991	23 juin 1995	23 juill. 1995
Bosnie-Herzégovine	25 avril 1997	14 mai 1997	13 juin 1997
Botswana	15 janv. 1970	15 janv. 1970	14 févr. 1970
Burkina Faso	16 sept. 1965	29 août 1966	14 oct. 1966
Burundi	17 févr. 1967	5 nov. 1969	5 déc. 1969
Cambodge	5 nov. 1993		
Cameroun	23 sept. 1965	3 janv. 1967	2 févr. 1967
Chili	25 janv. 1991	24 sept. 1991	24 oct. 1991
Chine	9 févr. 1990	7 janv 1993	6 févr 1993
Chypre	9 mars 1966	25 nov 1966	25 déc. 1966
Colombie	18 mai 1993	15 juill. 1997	14 août 1997
Comores	26 sept. 1978	7 nov. 1978	.7 déc. 1978
Congo	27 déc. 1965	23 juin 1966	14 oct. 1966
Congo, Rép. dém. du	29 oct. 1968	29 avril 1970	29 mai 1970
Corée, Rép. de	18 avril 1966	21 févr. 1967	23 mars 1967
Costa Rica	29 sept. 1981	27 avril 1993	27 mai 1993
Côte d'Ivoire	30 juin 1965	16 févr. 1966	14 oct. 1966
Croatie	16 juin 1997	22 sept. 1998	22 oct. 1998
Danemark	11 oct. 1965 11 févr. 1972	24 avril 1968 3 mai 1972	24 mai 1968
Egypte, Rép. arabe d' El Salvador		3 mai 1972 6 mars 1984	2 juin 1972 5 avril 1984
Émirats arabes unis	9 juin 1982 23 déc. 1981	23 déc. 1981	5 avril 1984 22 janv. 1982
Équateur	15 janv. 1986	15 janv. 1986	14 févr. 1986
Espagne	21 mars 1994	18 août 1994	17 sept. 1994
Estonie	23 juin 1992	23 juin 1992	23 iuill. 1992
États-Unis d'Amérique	27 août 1965	10 juin 1966	14 oct. 1966
Éthiopie	21 sept. 1965	10 Juni 1000	14 001, 1000
Fédération de Russie	16 juin 1992		
Fidji	ler juill. 1977	11 août 1977	10 sept. 1977
Finlande	14 juill. 1967	9 janv. 1969	8 févr. 1969
France	22 déc. 1965	21 août 1967	20 sept. 1967

			i	Dépôt des instruments de			Entrée en vigueur de		
Etat	Signatu	ire		ratificati	on		la Conver	ntion	
Gabon	21 sept.	1965	4	avril	1966	14	oct.	1966	
Gambie	ler oct.	1974	27	déc.	1974	26	janv.	1975	
Géorgie	7 août	1992	7	août	1992	6	sept.	1992	
Ghana	26 nov.	1965	13	juill.	1966	14	oct.	1966	
Grèce	16 mars	1966	21	avril	1969	21	mai	1969	
Grenade	24 mai	1991	24	mai	1991	23	juin	1991	
Guatemala	9 nov.	1995	23	mar	1001	20	Juni	1001	
Guinée	27 août	1968	4	nov.	1968	4	déc.	1968	
Guinée-Bissau	4 sept.	1991	4	110 v.	1300	7	aec.	. 1000	
Guyana	3 juill.	1969	11	juill.	1969	10	août	1969	
Haïti		1985	1.1	juin.	1505	10	aoui	1909	
Honduras		1986	1.4	fárr	1000	16		1000	
	_		14	févr.	1989	16	mars	1989	
Hongrie	ler oct.	1986	4	févr.	1987	6	mars	1987	
Îles Salomon	12 nov.	1979	8	sept.	1981	8	oct.	1981	
Indonésie	16 févr.	1968	28	sept.	1968	28	oct.	1968	
Irlande	30 août	1966	7	avril	1981	7	mai	1981	
Islande	25 juill.	1966	25	juill.	1966	14	oct.	1966	
Israël	16 juin	1980	22	juin	1983	22	juill.	1983	
Italie	18 nov.	1965	29	mars	1971	28	avril	1971	
Jamaïque	23 juin	1965	9	sept.	1966	14	oct.	1966	
Japon	23 sept.	1965	17	août	1967	16	sept.	1967	
Jordanie	l4 juill	1972	30	oct.	1972	29	nov.	1972	
Kazakhstan	23 juill.	1992							
Kenya	24 mai	1966	3	janv.	1967	2	févr.	1967	
Koweït	9 févr.	1978	2	févr.	1979	4	mars	1979	
Lesotho	19 sept.	1968	8	juill.	1969	7	août	1969	
Lettonie	8 août	1997	8	août	1997	7	sept.	1997	
Libéria	3 sept.	1965	16	juin	1970	16	juill.	1970	
Lituanie	6 juill	1992	6	juill.	1992	5	août	1992	
Luxembourg	,	1965		-		29			
_	28 sept.	1900	30	juill.	1970		août	1970	
Macédoine, ex-République	10	1000	0.7	4	1000			1000	
yougoslave de	16 sept.	1998	27	oct.	1998	26	nov.	1998	
Madagascar	ler juin	1966	6	sept.	1966	14	oct.	1966	
Malaisie	22 oct.	1965	8	août	1966	14	oct.	1966	
Malawi	9 juin	1966	23	août	1966	14	oct.	1966	
Mali	9 avril	1976	3	janv.	1978	2	févr.	1978	
Maroc	ll oct.	1965	11	mai	1967	10	juin	1967	
Maurice	2 juin	1969	2	juin	1969	2	juill.	1969	
Mauritanie	30 juill.	1965	11	janv.	1966	14	oct.	1966	
Micronésie	24 juin	1993	24	juin	1993	24	juill.	1993	
Moldavie	12 août	1992							
Mongolie	14 juin	1991	14	juin	1991	14	juill.	1991	
Mozambique	4 avril	1995	7	juin	1995	7	juill.	1995	
Namibie	26 oct.	1998							
Népal	28 sept.	1965	7	janv.	1969	6	févr.	1969	
Nicaragua	4 févr.	1994	20	mars	1995	19	avril	1995	
Niger	23 août	1965	14	nov.	1966	14	déc.	1966	
Nigéria	13 juill.	1965	23	août	1965	14	oct.	1966	
Norvège	24 juin	1966	16	août	1967	15	sept.	1967	
Nouvelle-Zélande	2 sept.	1970	2	avril	1980	2	mai	1980	
Oman	5 mai	1995	24	juill.	1995	23	août	1995	
Ouganda	7 juin	1966	7	juin	1966	14	oct.	1966	
Ouzbékistan	17 mars	1994	26	juill.	1905	25	août	1995	
Pakistan	6 juill.	1965		-	1966	15		1966	
				sept.			oct.		
Panama Panamaia Nauvalla Cuinéa		1995	8	avril	1996	6	mai	1996	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	20 oct.	1978	20	oct.	1978	19	nov.	1978	
Paraguay	27 juill.	1981	7	janv.	1983	6	fév.	1983	
Pays-Bas	25 mai	1966		sept.	1966	14	oct	1966	
Pérou	4 sept.	1991	9_	août	1993	8	sept.	1993	
Philippines	26 sept.	1978	17	nov.	1978	17	déc.	1978	
Portugal	4 août	1983	2	juill.	1984		août	1984	
République centrafricaine	26 août	1965	23	févr.	1966	14	oct.	1966	

				Dépôt des instruments de			Entrée en viqueur de		
Etat	Signat	ture	ratification			la Convention			
République kirghize	9 juin	1995							
République slovaque	27 sept.		27	mai	1994	26	juin	1994	
République tchèque	23 mars		23	mars	1993	22	avril	1993	
Roumanie	6 sept.		12	sept.	1975	12	oct.	1975	
Royaume-Uni	о вери	1011		вери.	1010	. 12	OCI.	1915	
de Grande-Bretagne									
et d'Irlande du Nord	26 mai	1965	19	déc.	1966	18	ianv.	1967	
Rwanda	21 avril		15	oct.	1979	14	nov.	1979	
Saint-Kitts-et-Nevis	14 oct.	1994	4	août	1995	3	sept.	1995	
Sainte-Lucie	4 juin		4	juin	1984	4	juill.	1984	
Samoa	3 févr.	1978	25	avril	1978	25	mai	1978	
Sénégal	26 sept.	1966	21	avril	1967	21	mai	1967	
Seychelles	l6 févr.		20	mars	1978	19	avril	1978	
Sierra Leone	27 sept.	1965	2	août	1966	14	oct.	1966	
Singapour	2 févr.	1968	14	oct.	1968	13	nov.	1968	
Slovénie	7 mars	1994	7	mars	1994	6	avril	1994	
Somalie	27 sept.	1965	29	févr.	1968	30	mars	1968	
Soudan	15 mars	1967	9	avril	1973	9	mai	1973	
Sri Lanka	30 août	1967	12	oct.	1967	11	nov.	1967	
Suède	25 sept.	1965	29	déc.	1966	28	janv.	1967	
Suisse	22 sept.	1967	15	mai	1968	14	juin	1968	
Swaziland	3 nov.	1970	14	iuin	1971	14	juill.	1971	
Tanzanie	10 janv.	1992	18	mai	1992	17	juin	1992	
Tchad	12 mai	1966	29	août	1966	14	oct.	1966	
Thaïlande	6 déc.	1985							
Togo	24 janv.	1966	11	août	1967	10	sept.	1967	
Tonga	ler mai	1989	21	mars	1990	20	avril	1990	
Trinité-et-Tobago	5 oct	1966	. 3	janv	1967	2	févr.	1967	
Tunisie	5 mai	1965	22	juin	1966	14	oct.	1966	
Turkménistan	26 sept.	1992	26	sept.	1992	26	oct.	1992	
Turquie	24 juin	1987	3	mars	1989	2	avril	1989	
Ukraine	28 mai	1998							
Uruguay	28 mai	1992							
Venezuela	18 août	1993	2	mai	1995	ler	juin	1995	
Yémen, Rép. du	28 oct.	1997							
[Yougoslavie, République									
socialiste fédérative de	21 mars	1967	21	mars	1967	20	avril	1967]	
Zambie	17 juin	1970	17	juin	1970	17	juill.	1970	
Zimbabwe	25 mars	1991	20	mai	1994	19	juin	1994	

Résolutions du Conseil administratif

Le Conseil administratif a adopté les résolutions suivantes à sa trente-deuxième session annuelle, le 8 octobre 1998 :

AC(32)/RES/88 - Approbation du Rapport annuel

Le Conseil administratif DÉCIDE

D'approuver le Rapport annuel 1998 sur les activités du Centre, tel qu'il figure dans le texte joint au Document AC/98/3.

AC(32)/RES/89 - Adoption du budget pour l'exercice 99

Le Conseil administratif DÉCIDE

D'adopter, pour la période allant du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999, le budget figurant au paragraphe 2 du Document AC/98/2.

Rapport et états financiers

Montants exprimés en dollars des Etats-Unis

Etat de la situation financière

	30 juin 1999	30 juin 1998
ACTIFS	50 Julii 1999	50 juni 1996
Avoirs en caisse et équivalents	\$ 1.223.684	\$ 639.409
Total des actifs	\$ 1.223.684	\$ 639.409
	·	
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Fonds disponibles pour les procédures d'arbitrage :		
Acomptes versés au Centre par des parties	\$ 968.482	\$ 604.747
à des procédures d'arbitrage	180.934	\$ 604.747
Revenu des placements payables	100.554	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
à des parties à des procédures d'arbitrage	74.268	34.662
Total du passif	\$ 1.223.684	\$ 639.409
Total des actifs nets	Ψ 1.220.00 1 —	Ψ 000.100 -
Total du passif et des actifs nets	\$ 1.223.684	\$ 639.409
Total da passir et des aems note :	<u> </u>	
The A. Jan and in the		
Etat des activités	-	
		ice clos le 30 juin
	1999	1998
Appui financier et recettes:	Ф.1. ООГ. ОО 7	Φ 004.700
Contributions en nature (Notes 2 et 3)	\$ 1.095.937	
Vente de publications et droits d'enregistrement	47.419	52.182
Recettes perçues auprès des parties à des procédures d'arbitrage (Note 2)	1.220.380	254.015
Total appui financier et recettes		1.210.960
Dépenses:	2.000.100	1.210.500
Coût des services fournis par		
la Banque (Notes 2 et 3)	1.143.356	956.945
Frais afférents aux procédures d'arbitrage	1.220.380	254.015
Total dépenses	\$ 2.363.736	1.210.960
Variation des actifs nets		\$ -
Title A - Class As Auf - marks		
Etat des flux de trésorerie		
		ice clos le 30 juin
	1999	1998
Flux de trésorerie découlant des activités du Centre:	•	
Variation des actifs nets	\$ -	\$ -
Augmentation des acomptes versés par des parties	262 725	426 900
à des procédures d'arbitrage	363.735	426.809
Augmentation des dépenses non réglées relatives aux procédures d'arbitrage	180.934	
Augmentation des revenus des placements	100.334	
dûs aux parties à des procédures d'arbitrage	39.606	12.796
Flux de trésorerie nets découlant des activités du Centre	584.275	439.605
Avoirs en caisse et équivalents au début de l'exercice	639.409	\$ 199.804
Avoirs en caisse et équivalents à la fin de l'exercice	\$ 1.223.684	\$ 639.409

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Annexe 3 (suite)

Notes relatives aux états financiers

30 juin 1999 et 30 juin 1998

Note 1 — Organisation

Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (le Centre) a été institué le 14 octobre 1966 afin d'offrir des moyens de conciliation et d'arbitrage pour régler les différends relatifs aux investissements opposant des Etats à des ressortissants d'autres Etats. Le 13 février 1967, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque) et le Centre ont signé des arrangements administratifs entrés en vigueur dès la date d'institution du Centre. Le Mémorandum établissant ces arrangements administratifs (le Mémorandum) dispose que la Banque fournira au Centre les services locaux et matériels décrits dans les Notes 2 et 3, à moins que le Centre ne se fasse rembourser les honoraires et les frais des membres des commissions de conciliation, des tribunaux arbitraux et des comités ad hoc par les parties aux procédures.

Note 2 — Rappel des règles générales de comptabilité

Base de la comptabilité et présentation des états financiers: Les états financiers ont été préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis et aux Normes comptables internationales. Ces états financiers sont présentés conformément à la Norme 117 des Normes comptables du Financial Accounting Standard intitulée « Financial Statements of Not-For-Profit-Organizations » (SFAS n° 117). Cette norme exige que les actifs nets soient classés conformément aux restrictions du donateur ; quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'actifs nets au 30 juin 1999 et 1998.

Utilisation d'estimations: La préparation d'états financiers conformément à des principes comptables généralement acceptés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et du passif et qu'elle déclare les actifs et passif éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations.

Équivalent en espèces: Le Centre considère tous les investissements par emprunt très liquides à échéance de trois mois ou moins comme équivalents en espèces.

Valeur des services fournis par la Banque et des contributions en nature : Conformément à la Norme 116 des Normes comptables du Financial Accounting Standard intitulée « Accounting for Contributions Received and Contributions made », la valeur des services fournis par la Banque est déterminée sur la base de la valeur vénale estimée de ces services et est comptabilisée au poste « Contributions en nature » et comme dépenses du Centre.

Annexe 3 (suite)

La Banque fournit au Centre les services, locaux et matériels suivants :

- 1) les services de membres du personnel et de consultants ; et
- 2) d'autres services administratifs et facilités tels que déplacements, communications, bureaux, mobilier, équipement, fournitures et impression.

Constatation des produits des procédures d'arbitrage: Le Centre ne dispose pas de ressources propres. Les dépenses qu'il encourt du fait des procédures d'arbitrage sont imputées aux parties, conformément à son Règlement administratif et financier (le Règlement). Aux termes de ce Règlement, le Secrétaire général demande régulièrement aux parties de verser des acomptes au Centre pour couvrir ces dépenses à engager. En conséquence, le Centre donne acte des recettes ainsi réalisées à partir de ces transactions durant l'exercice, ainsi que des dépenses liées aux procédures d'arbitrage. Si, après une telle procédure, un excédent de caisse est constaté, cet excédent est remboursé aux parties en proportion des montants avancés au Centre par chacune d'elles.

Note 3 — Valeur des services fournis par la Banque et contributions en nature:

La valeur inscrite des services fournis par la Banque, diminuée de la vente de publications et des droits d'enregistrement du Centre, se présente comme suit

in terretaria de la companya de la Companya de la companya de la compa	Pour l'exercice	Pour l'exercice clos le 30 juin		
	1999	1998		
Services du personnel (y compris les bénéfices)	\$ 736.220	\$ 663.959		
Services administratifs et facilités :				
Déplacements	25.564	19.431		
Services contractuels	202.179	110.765		
Arrangements de bureau	103.241	98.373		
Autres	76.152	64.417		
Valeur totale inscrite des services fournis par la Banque	1.143.356	956.945		
Moins: vente de publications et droits d'enregistrement	47.419	52.182		
Total des contributions en nature	1.095.937	\$ 904.763		

Les produits du Centre issus de la vente de publications et des droits d'enregistrement sont remis à la Banque à titre de remboursement partiel des services qu'elle fournit au Centre. Ces montants sont déduits des contributions en nature décrites dans l'état des activités.

Publications du CIRDI

(Publications pouvant être obtenues gratuitement auprès du Centre, sauf indication contraire)

Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États et Rapport des Administrateurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Doc.CIRDI/2 (anglais, espagnol et français)

Liste des États contractants et signataires de la Convention, Doc. CIRDI/3 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol et français)

CIRDI, Règlements, Doc. CIRDI/4/Rév.1 (mai 1975) (contient les textes des Règlements du Centre entrés en vigueur du 1^{er} janvier 1968 au 26 septembre 1984) (anglais, espagnol et français)

Clauses modèles du CIRDI, Doc. CIRDI/5/Rév. 1 (1er février 1993) (anglais, espagnol et français)

Liste des Etats contractants et des mesures prises par eux aux fins d'application de la Convention, Doc. CIRDI/8 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol et français)

Members of the Panels of Conciliators and of Arbitrators, Doc. ICSID/10 (mises à jour périodiques) (anglais)

Mécanisme supplémentaire pour l'administration de procédures de conciliation, d'arbitrage et de constatation des faits, Doc. CIRDI/11 (juin 1979) (anglais, espagnol et français)

ICSID Bibliography, Doc. ICSID/13/Rév.4 (15 avril 1997) (anglais)

CIRDI — Documents de base, Doc. CIRDI/15 (janvier 1985) (contient les textes des Règlements en vigueur depuis le 26 septembre 1984 et le texte de la Convention du CIRDI) (anglais, espagnol et français)

Bilateral Investment Treaties 1959-1996: Chronological Country Data and Bibliography, Doc. ICSID/17 (30 mai 1997) (anglais)

Rapport annuel du CIRDI (1967 -) (anglais, espagnol et français)

News from ICSID (semestriel) (anglais)

Annexe 4 (suite)

Documents concernant l'origine et la formulation de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États (1967) (anglais, espagnol, français) (en vente au Centre au prix de 40 dollars)

Investment Laws of the World (dix volumes à feuillets mobiles) et Investment Treaties (sept volumes à feuillets mobiles) (disponibles auprès de Oceana Publications, Inc., 75 Main Street, Dobbs Ferry, NY 10522, États-Unis, au prix de 1 500 dollars pour les deux séries de volumes, de 950 dollars pour les dix volumes de Investment Laws of the World ou de 550 dollars pour les sept volumes de Investment Treaties)

ICSID Review — Foreign Investment Law Journal (publication semestrielle) (disponible par abonnement, au prix annuel de 60 dollars pour les demandeurs domiciliés dans les pays de l'OCDE et de 30 dollars pour les autres, plus frais d'envoi, auprès de Journals Publishing Division, The Johns Hopkins University Press, 2715 North Charles Street, Baltimore, MD 21218-4363, États-Unis)

Bilateral Investment Treaties, par Rudolf Dolzer et Margrete Stevens (Martinus Nijhoff Publishers, 1995) (124 dollars).

Site internet du CIRDI: www.worldbank.org/icsid

La plupart des publications figurant dans la liste ci-dessus sont à présent disponibles sur ce site internet, de même que la brochure des affaires soumises au CIRDI, *ICSID Cases*, qui n'est plus publiée en version imprimée en raison des fréquentes mises à jour auxquelles elle doit donner lieu.

CIRDI

1818 H Street, N.W. Washington, D.C. 20433, U.S.A.

Téléphone: (202) 477-1234 Facsimilé: (202) 522-2615